

Plan d'intervention et de prévention en matière d'intimidation de l'école élémentaire publique Louise-Arbour 2018-2019



Ensemble, on va plus loin!

Ce carnet appartient à :

Mes parents ont pris connaissance du guide :

Table des matières

Définition de l'intimidation	3
Procédure d'intervention et d'information	4
Stratégies de prévention préconisées par le personnel pour contrer l'intimidation	5
Étapes à suivre par les élèves pour contrer l'intimidation.....	7
La cyberintimidation.....	8
Comment intervenir en situation d'intimidation à l'école.....	9
Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation.....	10
Guide à l'intention des élèves témoins d'intimidation.....	11
Guide à l'intention des élèves au sujet de la cyberintimidation.....	12

Guide à l'intention des parents au sujet de la
cyberintimidation..... 13

Comment intervenir en situation de
cyberintimidation..... 14

Gestes réparateurs
..... 16

Ressources
..... 17

Définition de l'intimidation

Définition

L'intimidation est typiquement un comportement **répété, persistant** et **agressif** envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse, un préjudice corporel ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs réel ou perçu.

L'intimidation est une dynamique se caractérisant par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :

- ❖ **physiquement** (par exemple : coups, bousculades) ;
- ❖ **verbalement** (par exemple : invectives, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes) ;
- ❖ **socialement** (par exemple : exclusion du groupe, propagation de commérages et de rumeurs) ;
- ❖ **électroniquement** (par exemple : propagation de rumeurs, d'images/photos ou de commentaires blessants par le biais des technologies de l'information et des communications telles courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Web, outils de médias sociaux ou par tous autres moyens techniques).

L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves et nuit aux relations saines et au climat scolaire. L'intimidation empêche l'école de donner une bonne éducation aux élèves. Les enfants victimes d'actes d'intimidation et ceux qui pratiquent l'intimidation, c'est-à-dire les agresseurs, peuvent souffrir de tout un éventail de problèmes psychosociaux qui peuvent perturber à l'adolescence et à l'âge adulte.

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école Louise-Arbour, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tous autres moyens électroniques et technologiques.

Procédure d'intervention et d'information

1. Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente **doivent être rapportés à la direction** le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.
2. À la suite d'une plainte, la direction ou direction adjointe se charge de l'enquête et assume le dossier avec l'appui des membres du personnel. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. de l'élève qui se sent intimidé;
 - b. de l'élève accusé d'intimidation;
 - c. des témoins.
3. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées.
4. Les parents de la personne qui vit l'intimidation ainsi que ceux de la personne qui reproduit un comportement intimidant sont informés.
5. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers la personne qui pratique l'intimidation.
6. À la suite de l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers la personne qui pratique l'intimidation :
 - a. une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école
 - b. une référence aux Services éducatifs, volet des services pour les élèves ayant des besoins particuliers (SEABP) ou volet bien-être et sécurité (BES);
 - c. une suspension selon l'article 306;
 - d. une suspension, selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
7. Un accompagnement est mis en place envers l'élève qui vit de l'intimidation et ses parents ainsi que pour la personne qui pratique l'intimidation.
8. Des suivis, tels que appels à la maison et rencontres des parents de la personne qui pratique l'intimidation, sont maintenus soit par la direction de l'école ou un membre de l'équipe des services éducatifs (volet SEABP/BES). L'implication de la police d'Ottawa est également possible en fonction des situations traitées.

Stratégies de prévention préconisées par le personnel pour contrer l'intimidation

Les stratégies de prévention pour contrer l'intimidation sont mises en application cette année à l'école élémentaire publique Louise-Arbour . Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues.

Voici quelques stratégies préconisées par le personnel de l'école:

Comment prévenir l'intimidation à l'école :

- ❖ Document d'intervention pour les membres du personnel ;
- ❖ Étude et enseignement du code de conduite, en début d'année et retour régulièrement en cours d'année auprès des élèves;
- ❖ Enseignement des valeurs de l'école en début d'année et rappels constants :
 - **Collaboration**
 - **Civisme**
 - **Fierté**
- ❖ Mises en situation avec les élèves visant les comportements sociaux préconisés ;
- ❖ Souligner les journées et les semaines thématiques ;
- ❖ Groupes d'habiletés sociales ;
- ❖ Ateliers en salle de classe qui favorisent une opportunité de dialogue qui porte sur l'intimidation ;
- ❖ Groupes de jeux structurés ;
- ❖ Ateliers utilisant des programmes de prévention et de sensibilisation.

Étapes à suivre en salle de classe lorsqu'un cas d'intimidation est soulevé :

1. Mettre fin à la violence en exigeant l'arrêt du comportement.
2. Nommer le comportement et mettre un nom sur le type de violence observée.
3. Orienter vers les comportements attendus.
4. Recueillir l'information auprès de l'élève ciblé.
5. Transmettre l'information à la direction.

Interventions possibles du personnel lors de situations d'intimidation :

- ❖ Rencontre élève, parents, directions et enseignants
- ❖ Rapports de discipline progressive envoyés à la maison
- ❖ Références à des services internes ou externes: services sociaux, policier de l'école
- ❖ Suspensions
- ❖ Renvois
- ❖ Sanctions appliquées à l'interne de l'école
- ❖ Rencontre de l'équipe-école ou de l'équipe multidisciplinaire

Étapes à suivre par les élèves pour contrer l'intimidation



Démarche initiale entreprise par l'élève qui vit de l'intimidation :

1. Dis « **Arrête!** »
2. Éloigne-toi.
3. Avertis un adulte.
4. Parles-en!

Démarches pour un élève qui vit de l'intimidation ou qui est témoin :

- ***Dans l'autobus*** : Communiquer immédiatement avec un brigadier ou le chauffeur et, par la suite, avec un membre du personnel.
- ***À l'école*** : Se confier à un membre du personnel qui offrira de l'appui à l'élève et informera la direction ou la direction adjointe.
- ***Pendant une enquête de la direction ou d'un membre du personnel*** : Se confier directement à cette personne qui offrira de l'appui et interviendra.
- ***À la maison*** : Se confier à un parent. Il est souhaité que le parent communique immédiatement avec la direction.

La cyberintimidation



Qu'est-ce que la cyberintimidation ?

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

1. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
2. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
3. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
4. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
5. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
6. Créer un site Web pour se moquer des autres.
7. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéos en ligne.

Comment intervenir en situation d'intimidation à l'école

1. Mettre fin au comportement

- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Louise-Arbour, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer de nouveau le comportement offensif : «Ce genre d'insulte peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- ❖ La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs d'intimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève qui vit de l'intimidation et qui intimide

- ❖ Remercier l'élève d'accepter de parler.
- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L'intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l'élève pour s'assurer que les comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récré, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)
- ❖ L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (ex., blagues).

Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation

Si vous pensez que votre **enfant intimidé, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation**, voici ce que vous pourriez faire :

- ❖ Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme. Le remercier de son courage d'en parler.
- ❖ Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- ❖ Réaffirmer qu'un comportement d'intimidation n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.
- ❖ Reconnaître que mettre fin à l'intimidation est un processus de partenariat entre l'école et la maison.
- ❖ Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-729-7134 et avec l'enseignant titulaire pour signaler le cas d'intimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- ❖ Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école.
- ❖ Garder les communications ouvertes avec l'école.

Guide à l'intention des élèves témoins d'intimidation

Si tu vois quelqu'un intimider ou se faire intimider, il faut :

1. Dire, d'une voix forte, à l'intimidateur : « Arrête, c'est de l'intimidation! »
2. Aller avertir l'adulte le plus proche de ce que tu as vu et entendu.
3. Accompagner la personne qui se fait intimider pour ne pas qu'elle soit seule.



Guide à l'intention des élèves au sujet de la cyberintimidation

Si quelqu'un affiche des images ou des messages intimidants à ton sujet :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes.
3. Bloque la personne et révise tes paramètres de confidentialité.
4. Avertis l'adulte le plus proche.
5. Signale les documents au fournisseur de services.
6. Éteins tous tes appareils électroniques.

Si tu vois des images ou des commentaires intimidants à propos de quelqu'un d'autre :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes. Tu peux afficher un commentaire tel que : «Ceci est de l'intimidation, je ne participe pas.»
3. Avertis l'adulte le plus proche.
4. Signale les documents au fournisseur de services.
5. Éteins tous tes appareils électroniques.
6. Accompagne ton amie ou ton ami pour ne pas qu'elle soit seule ou qu'il soit seul.

Si tu as envie d'afficher des images ou des commentaires intimidants :

1. Relis ton message avant de l'envoyer et demande-toi si tu aimerais recevoir ce message.
2. Éteins tous tes appareils électroniques.
3. Trouve une personne qui peut t'aider à te calmer.
4. Si ton intention se reproduit, demande de l'aide à un adulte.

Guide à l'intention des parents au sujet de la cyberintimidation

Si vous pensez que votre **enfant cyberintimide, vit de la cyberintimidation ou est témoin de cyberintimidation**, voici ce que vous pourriez faire :

- 1) Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme et le remercier de son courage d'en parler et en évitant de visionner des images ou de lire des textes à caractère sexuel.
- 2) Demander à votre enfant (ou l'accompagner au besoin) d'imprimer, de sauvegarder ou de prendre en photo tout document qui pourrait être une preuve. Signaler les documents au fournisseur de services. Lui demander d'éteindre tout appareil électronique par la suite afin d'éviter de continuer d'être témoin de la cyberintimidation.
- 3) Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- 4) Réaffirmer qu'un comportement de cyberintimidation n'a pas sa place.
- 5) Reconnaître que mettre fin à la cyberintimidation est un processus de partenariat entre l'école, la maison, la police et le fournisseur de services au besoin.
- 6) Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-729-7134 ou en envoyant un courriel pour signaler le cas de cyberintimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- 7) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école et les services policiers au besoin.
- 8) Garder les communications ouvertes avec l'école.

Comment intervenir en situation de cyberintimidation

1. Mettre fin au comportement si celui-ci se produit à l'école

- ❖ Demander à tous les élèves d'éteindre les appareils électroniques en nommant le comportement (p. ex., Je viens de voir un commentaire intimidant. Nous ne pouvons continuer la leçon.)
- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Louise-Arbour, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer à nouveau le comportement offensif : «Ce genre de commentaire peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- ❖ La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs de cyberintimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève qui vit de la cyberintimidation ou l'élève qui reproduit un comportement de cyberintimidation

- ❖ Remercier l'élève d'accepter de parler.
- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Est-ce que c'est la première fois? Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L'intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l'élève pour s'assurer que les

comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récré, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)

- ❖ Personnaliser la réaction: «Christian, je te prie de t'arrêter et de réfléchir avant d'agir.»
- ❖ Rappeler les conséquences de la cyberintimidation au niveau de l'école et de la loi.
- ❖ L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (ex., blagues)



Gestes réparateurs

Voici quelques exemples de conséquences formatives et de gestes réparateurs :

- ❖ Nettoyer ses dégâts.
- ❖ S'expliquer calmement, avouer ses erreurs et présenter ses excuses (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Circuler avec un adulte pour une période déterminée.
- ❖ Rembourser ce qui a été brisé ou perdu.
- ❖ Consoler la personne à qui on a fait de la peine (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Faire plaisir à la personne blessée en lui rendant des petits services (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Aider à soigner la personne que l'on a blessée (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Écrire une lettre pour expliquer ce qui s'est passé et ce que l'on fera différemment à l'avenir.
- ❖ Rédiger un contrat dans lequel on s'engage à mieux agir.
- ❖ Observer et rédiger une liste des gestes agréables faits par l'autre.
- ❖ Écrire une lettre d'excuses à la personne que l'on a blessée (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Cesser de rouspéter et s'engager à trouver un élément positif dans la journée.
- ❖ Ramasser les objets que l'on a laissé traîner.
- ❖ Participer à une corvée de nettoyage.
- ❖ Réparer ce que l'on a endommagé.
- ❖ Effacer les graffitis que l'on a écrits.
- ❖ Replacer les objets que l'on a déplacés.
- ❖ Travailler pour compensation du livre ou de l'objet que l'on ne peut pas rembourser (en aidant papa et maman, etc.).
- ❖ Donner de son temps pour réparer son erreur.
- ❖ Faire une tâche pour aider la personne touchée par ses actions (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Autre geste approprié.

Ressources

Application + fort

www.plusfort.org (application disponible)

aidez-moi svp.ca

<https://needhelpnow.ca/app/fr/>

AidezMoiSVP.ca aide les ados à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne en cours de route.

Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario: Faire un signalement à la Société de l'aide à l'enfance:

http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/documents/topics/childrensaide/reporting_child_abuse_and_neglect.pdf

Jeunesse j'écoute 1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca

Projet Bien-être à l'école (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation et de l'équité et l'inclusion à l'école): www.bienetrealecole.ca

Habitat pour les parents (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation): <http://habitat.ably.ca/fr>

Commission ontarienne des droits de la personne: <http://www.ohrc.on.ca/fr/>

CALACS d'Ottawa: <http://www.calacs.ca/>

Tel-Jeunes: <http://teljeunes.com/accueil>

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa:

<http://www.ysb.on.ca/index.php?page=home&hl=fra>

Cyberaide: <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Services de police d'Ottawa: <http://www.ottawapolice.ca/fr/>

Centre canadien de la protection de l'enfance: AidezmoiSVP.ca :

<https://www.needhelpnow.ca/app/fr/>

Pensez cybersécurité.gc.ca: <http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>

Croix-rouge canadienne- Information sur l'intimidation:

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-l-intimidation>

Gendarmerie Royale du Canada

www.Internet101.ca

Centre Canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique

Habilomedias.ca